

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-079

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 19 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3

FINANCES - ADOPTION des Attributions de Compensation 2019 conformément au rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) réunie le 11 septembre 2019

En l'absence excusée de M. Serge JUNG, Vice-Président, le Présente expose que les travaux menés par la CLECT durant l'année 2018 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT (daté du 11 septembre 2019) par le Bureau lors de sa séance du 16 octobre 2019.

Les propositions formulées dans ce rapport portent sur les incidences financières :

- des compétences transférées à la communauté de communes :
 - 1) charge transférée liée à l'allocation de vétéran (pour les communes de l'ancienne CoCoBen)
 - 2) charge transférée suite au transfert des services Petite enfance et ALSH été de la Ville d'Erstein et l'ALSH été de la Commune de Schaeffersheim (délib. 14/11/2018)
 - 3) refacturation des frais d'utilisation des locaux périscolaires situés à Erstein
 - 4) charge transférée suite au transfert de la compétence « Fourrière »
 - 5) charge transférée suite au transfert de la compétence Eaux Pluviales (pour les communes de l'ancienne CCPE)
 - 6) prise en compte de l'évolution du dispositif de cofinancement concernant la caserne de Gendarmerie d'Erstein
- de la compétences restituée à une commune :
 - 7) Détermination de la charge transférée suite à la restitution du Point Lecture à la commune de Daubensand

Conformément aux préconisations de la Commission Locale des Charges Transférées, le tableau ci-après présente la répartition, entre les 28 communes, du montant global (7 902 753 €) des attributions de compensations pour l'exercice 2019 :

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-079-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019



	Coût net de fonctionnement ALSH (coûts moyens)	Coût net de fonctionnement petite enfance 2018	Allocation vétéran ex-COCOBEN 2018	Coût net de fonctionnement fourrière moyenne 2016-2018	Eaux pluviales 2018	Coût net de fonctionnement point lecture 2016-2018	Révision libre des AC 2019 Gendarmerie d'Erstein	AC 2018 (source CCCE)	AC 2019	Variation des AC
BENFELD			3 680	1 165				785 095	780 250	-4 845
BOLSENHEIM					5 093			32 285	27 192	-5 093
BOOFZHEIM								117 539	117 539	0
DAUBENSAND						4 125	6 436	124 406	134 967	10 561
DIEBOLSHEIM								35 425	35 425	0
ERSTEIN	3 514	119 385		1 994	115 000			3 439 285	3 199 392	-239 893
FRIESENHEIM								25 830	25 830	0
GERSTHEIM							48 969	790 072	839 041	48 969
HERBSHEIM			5 352					7 244	1 892	-5 352
HINDISHEIM					14 576			198 548	183 972	-14 576
HIPSHEIM					9 804			69 005	59 201	-9 804
HUTTENHEIM			5 756					281 043	275 287	-5 756
ICHTRATZHEIM					2 789			27 474	24 685	-2 789
KERTZFELD			5 982					35 098	29 116	-5 982
KOGENHEIM			5 232					139 659	134 427	-5 232
LIMERSHEIM					7 035			51 887	44 852	-7 035
MATZENHEIM			3 380	100				42 109	38 629	-3 480
NORDHOUSE					18 182			368 789	350 607	-18 182
OBENHEIM							21 662	141 216	162 878	21 662
OSTHOUSE					9 545			84 662	75 117	-9 545
RHINAU				325				959 183	958 858	-325
ROSSFELD			3 463					19 320	15 857	-3 463
SAND			3 779					39 843	36 064	-3 779
SCHAEFFERSHEIM	-236				8 998			160 253	151 492	-8 761
SERMERSHEIM			3 270					124 661	121 391	-3 270
UTTENHEIM					5 847			35 842	29 995	-5 847
WESTHOUSE			7 386				23 651	20 896	37 161	16 265
WITTERNHEIM			4 018					15 656	11 638	-4 018
TOTAL	3 278	119 385	51 299	3 584	196 869	4 125	100 717	8 172 325	7 902 753	-269 572

Considérant que les travaux menés par la CLECT durant l'année 2019 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 11 septembre 2019,

Considérant que le rapport a été soumis à l'approbation des communes,

Après délibération, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de valider les montants définitifs des attributions de compensation pour 2019.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
 Le Président,
 Jean-Marc WILLER

Accusé de réception en préfecture
 067-200067924-20191106-2019-079-DE
 Date de télétransmission : 19/11/2019
 Date de réception préfecture : 19/11/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-080

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 19 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

**SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4

FINANCES – Indemnité de Conseil du trésorier

Le Président rappelle à l'assemblée que le Conseil a la possibilité d'autoriser le versement d'une indemnité de conseil au comptable du Trésor et ce pour toute la durée du mandat.

Aussi est-il proposé au conseil de communauté de décider :

- DE DEMANDER à continuer à bénéficier du concours du Trésorier d'Erstein en matière budgétaire, financière et comptable telles que définies à l'article 1er de l'arrêté susvisé ;
- D'ACCORDER l'indemnité de conseil à M. Marc REYDEL, en sa qualité de Trésorier d'Erstein, sur la base des taux maxima fixés par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.
- DE CALCULER cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité (montant 2019 : 4 364 €) ;
- DE PREVOIR les crédits budgétaires y afférents.

Après délibération, le conseil communautaire décide :

- **DE DEMANDER à continuer à bénéficier du concours du Trésorier d'Erstein en matière budgétaire, financière et comptable telles que définies à l'article 1er de l'arrêté susvisé ;**
- **D'ACCORDER l'indemnité de conseil à M. Marc REYDEL, en sa qualité de Trésorier d'Erstein, sur la base des taux maxima fixés par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.**
- **DE CALCULER cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité (montant 2019 : 4 364 €) ;**
- **DE PREVOIR les crédits budgétaires y afférents.**

49 voix pour

3 voix contre (Nathalie GARBACIAK, Jacky WOLFARTH à titre personnel et pour M. Daniel WALDVOGEL)

4 abstentions (M. Michel KOCHER à titre personnel et pour Mme Martine LIMACHER, Mme Suzanne WENDLING et M. Claude WISSENMEYER)



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-080-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-081.1

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 18 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

**SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 5

PERSONNEL – Modifications du tableau des effectifs

1. Modification des Durées Hebdomadaires de Service

Après avoir entendu les explications données par M. Jacky WOLFARTH, Vice-Président, le Conseil Communautaire décide d'adopter, à l'unanimité, les évolutions suivantes portées au tableau des effectifs.

Service	Grade et DHS actuelle	Grade et DHS à compter du 1er décembre 2019	Différence	Coût
Ecole de musique d'Erstein	Assist ens artist princ 2è cl 3.25 heures	Assist ens artist princ 2è cl 2 heures	-1.25 heures	Ville d'Erstein
Ecole de musique d'Erstein	Assist ens artist princ 2è cl 3.25 heures	Assist ens artist princ 2è cl 4.25 heures	+1 heure	Ville d'Erstein
Ecole de musique d'Erstein	Assist ens artist princ 2è cl 3.25 heures	Assist ens artist princ 2è cl 4.25 heures	+1 heure	Ville d'Erstein
Ecole de musique d'Erstein	Assist ens artist princ 2è cl 11 heures	Assist ens artist princ 2è cl 7.25 heures	-3.75 heures	Ville d'Erstein
Ecole de musique d'Erstein	Assist ens artist princ 2è cl 9.25 heures	Assist ens artist princ 2è cl 14.25 heures	+ 5 heures	Ville d'Erstein

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-0811-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019

Ecole de musique d'Erstein	Assist ens artist princ 2è cl 8 heures	Assist ens artist princ 2è cl 9.25 heures	+1.25 heures	Ville d'Erstein
Ecole de musique d'Erstein	Assist ens artist princ 2è cl 2.5 heures	Assist ens artist princ 2è cl 2 heures	- 0.5 heure	Ville d'Erstein
Ecole de musique d'Erstein	Assist ens artist princ 2è cl 2.75 heures	Assist ens artist princ 2è cl 2,25 heures	- 0.5 heure	Ville d'Erstein
Ecole de musique d'Erstein	Assist ens artist princ 2è cl 12.5 heures	Assist ens artist princ 2è cl 13,5 heures	+ 1 heure	Ville d'Erstein
Ecole de musique intercommunale du Rhin	Assist ens artist princ 2è cl 12 heures	Assist ens artist princ 2è cl 15 heures	+3 heures	CCCE
Ecole de musique intercommunale du Rhin	Assist ens artist princ 2è cl 5 heures	Assist ens artist princ 2è cl 6.5 heures	+1.5 heures	CCCE
Ecole de musique intercommunale du Rhin	Assist ens artist princ 2è cl 6 heures	Assist ens artist princ 2è cl 8 heures	+2 heures	CCCE
Ecole de musique intercommunale du Rhin	Assist ens artist princ 2è cl 1 heure	Assist ens artist princ 2è cl 3 heures	+2 heures	CCCE
Ecole de musique intercommunale du Rhin	Assist ens artist princ 2è cl 4.5 heures	Assist ens artist princ 2è cl 6 heures	+1.5 heures	CCCE
Ecole de musique intercommunale du Rhin	Assist ens artist princ 2è cl 1 heures	Assist ens artist princ 2è cl 1,5 heures	+0.5 heures	CCCE



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-0811-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-081.2

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 18 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 5

PERSONNEL – Modifications du tableau des effectifs

2. Transformations de postes

Après avoir entendu les explications données par M. Jacky WOLFARTH, Vice-Président, le Conseil Communautaire décide d'adopter, à l'unanimité, les transformations de postes suivantes :

Service	Poste supprimé	Posté créé	Budget
AGAP	Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe Cat C	Rédacteur ppal 2 ^{ème} classe Cat B	Ville d'Erstein
ESPACE JEUNES	Opérateur des activités physiques et sportives qualifié Cat C	Educateur territorial des activités physiques et sportives Cat B	CCCE
PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation Cat C	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe Cat C	CCCE
SPORTS	Rédacteur ppal 1 ^{ère} classe Cat B	Technicien ppal 2 ^{ème} classe Cat B	Ville d'Erstein/CCCE
CULTURE	Adjoint du patrimoine ppal 2 ^{ème} classe Cat C	Assistant de conservation ppal 2 ^{ème} classe Cat B	CCCE
TECHNIQUE	Technicien ppal 1 ^{ère} classe Cat B	Technicien Cat B	CCCE



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-0812-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-082

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 18 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

**SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 7

ADMINISTRATION GENERALE – Convention entre la Direction régionale du Grand-Est et du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du canton d'Erstein et la Ville d'Erstein relative au nouveau réseau de proximité de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) – Autorisation de signature

Le Président rappelle que le Ministre de l'Action et des comptes publics a engagé une démarche de concertation qui vise, d'une part à renforcer la présence de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) dans les territoires en augmentant significativement le nombre de points de contact pour répondre aux besoins de proximité des usagers et, d'autre part, à améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales.

La proposition de convention présentée retrace et formalise les résultats de la concertation conduite par Madame la Directrice régionale des finances publiques avec les élus de la ville d'ERSTEIN et de la communauté de communes du Canton d'ERSTEIN pour la mise en place du nouveau réseau de proximité des finances publiques sur ce territoire.

Le nouveau réseau de proximité des finances publiques consiste à :

- renforcer le nombre de points de contact où les usagers pourront effectuer leurs principales démarches administratives, se renseigner et, le cas échéant, rencontrer un agent des finances publiques qui pourra répondre à leurs questions et traiter leurs demandes ;
- regrouper les tâches de gestion des comptes des collectivités locales dans des services de gestion comptable (SGC) ;
- implanter au sein des EPCI des conseillers aux décideurs locaux (CDL), cadres de la DGFIP, entièrement dédiés à la mission de conseil aux élus des collectivités locales.

À l'issue de la concertation sur le nouveau réseau de proximité des finances publiques engagée lors d'une première réunion de travail à la Maison intercommunale des Services le 10 juillet dernier, et suite aux différents échanges avec le Président et les élus de la communauté de communes du Canton d'ERSTEIN, la Directrice régionale des finances publiques s'engage - sur le territoire de notre communauté de communes- à mettre en place l'organisation suivante :

• un accueil de proximité au centre des finances publiques d'ERSTEIN

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-082-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019

- la création d'un service de gestion comptable (SGC) à ERSTEIN
- un cadre dédié au conseil pour les élus du territoire de la Communauté de communes du Canton d'ERSTEIN

Le Service de Gestion Comptable sera installé dans les locaux actuels du centre des finances publiques d'ERSTEIN. Il comprendra les services des actuelles trésoreries d'Obernai, de Molsheim et celle d'Illkirch-Graffenstaden.

Le bâtiment est en cours d'acquisition par la ville d'ERSTEIN et cette dernière le mettra à disposition de la DRFiP pour maintenir des services de gestion et d'accueil des usagers sur le site. Exonérée de loyer, la DRFiP s'engage à s'acquitter de toutes les charges locatives relatives à l'immeuble.

Dans l'hypothèse où la communauté de communes du Canton d'ERSTEIN opérerait pour la création d'une Maison France Services (MFS) à ERSTEIN, les agents des finances publiques apporteront leur contribution à son fonctionnement et leur technicité pour accueillir les usagers.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- **d'approuver les termes de la Convention entre la Direction régionale du Grand-Est et du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du canton d'Erstein et la Ville d'Erstein relative au nouveau réseau de proximité de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) telle que proposée ;**
- **d'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout autre document y afférent.**



*Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-083

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 18 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 8

ENFANCE & JEUNESSE - Délégations de Service Public - Rapports d'activités année 2018

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- prend acte de la communication des différents rapports présentés :
 - AGF : RAM secteur Erstein
 - Léa et Léo : Multi-accueils de Boofzheim, Gerstheim et Micro-crèche de Witternheim
 - Enfance Pour Tous : Périscolaires de Gerstheim et Rhinau
 - ALEF : Multi-accueil Benfeld
 - People and Baby : Multi-accueil et micro-crèche d'Erstein
- considère qu'il a été satisfait aux obligations prévues par la législation en vigueur.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-083-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-084

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 18 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 9

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PAPE – Lot n°7 : Vente CCCE/J2G

En l'absence excusée de Mme Claudine HERRMANN, Vice-Présidente, le Président expose que la société J2G CONSTRUCTION dirigée par M. GROHENS souhaite acquérir la parcelle lot n°7 du Parc d'Activité du Pays d'Erstein d'une surface totale d'environ 11.474 m².

Présentation de l'entreprise

La société J2G CONSTRUCTION a été créée en juin 2008 par Monsieur Jean-Gérard GROHENS. C'est une Sarl au capital social de 12.500 euros détenu par Monsieur GROHENS à 90 % et par la société HERTRICH à 10 %.

Elle est installée au 40 rue du Moulin à Nordhouse, où elle exploite en location 1.100 m² de locaux d'activités (1.000 m² de hall de stockage + 100 m² de bureaux et locaux sociaux). La parcelle du site a une superficie de 50 ares environ et permet à l'entreprise de réaliser du stockage extérieur de matériaux.

L'entreprise est spécialisée dans le gros œuvre et le montage de charpentes métalliques. La clientèle est composée uniquement de professionnels installés en Alsace.

Au 30/09/2018, la société réalise un chiffre d'affaires de 4 M€ et emploie 10 salariés en CDI + le dirigeant.

Intentions du dirigeant

Monsieur GROHENS envisage de relocaliser sa société et projette de construire des locaux professionnels sur une zone d'activités. Il s'intéresse à la ZAI du PAPE à Erstein et envisage d'être propriétaire de ses nouveaux locaux professionnels.

Le projet de construction serait porté par la SCI de Monsieur GROHENS qui sera chargée :

- d'acquérir un terrain de 50 ares minimum et 1 hectare idéalement,
- de construire 1 500 m² de locaux d'activités comprenant 150 m² de bureaux locaux sociaux et 1 350 m² de hall de stockage,
- de louer les locaux à la société J2G.

Ce projet devrait s'accompagner de 2 à 3 créations d'emplois en CDI sous 36 mois.

Le budget du projet est estimé à 1 M€ HT pour le terrain et le bâtiment.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-084-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019



Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- d'approuver le principe de la cession du lot n°7 du PAPE à ERSTEIN, d'une surface d'environ 11.474m², au prix de 43 € HT par m² (soit 493.382 € HT), augmenté de la TVA, au profit de la SCI de M. Jean-Gérard GROHENS, en vue de la poursuite de l'activité de la société de M. GROHENS sur ledit lot par tout moyen (crédit-bail, etc.) ;
- d'autoriser le Président à signer tous actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-085

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 18 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 10

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZI Krafft – Parcelle n°120-122 : Vente CCCE/Linck Auto

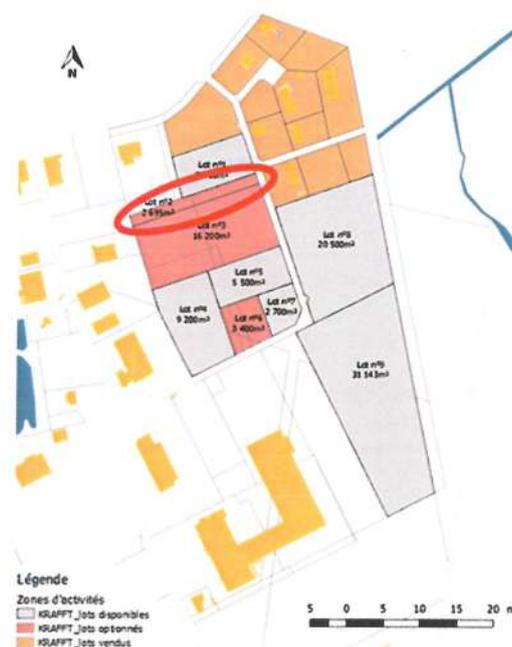
Le Président expose que la société LINCK AUTO dirigée par M. LINCK souhaite acquérir les parcelles n°120 et 122 (lot n°2) de la ZI Krafft à ERSTEIN d'une surface totale d'environ 2.695m².

Présentation de l'entreprise

Créée en avril 1999 par M. Christian LINCK, l'entreprise individuelle AUTO ECOLE LINCK est spécialisée dans la formation à la conduite.

L'entreprise a son siège social à Erstein (17 rue Mercière) et exploite 3 agences à Eschau, Rhinau et Benfeld. La clientèle de l'entreprise est composée de particuliers situés dans un rayon de 30 km autour d'Erstein.

La santé financière de l'entreprise n'est pas disponible sur les sites financiers car le statut de l'entreprise n'est pas une société.



Intentions du dirigeant

Le projet de construction :

- acquisition d'une bande de terrain d'environ 200 mL de long et 12 mL de large ;
- construction d'une piste moto (170 mL x 10 mL), d'un parking et d'un garage conteneur (12 mL x 4 mL).

Début des travaux estimés dans 8 mois.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-085-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- d'approuver le principe de la cession du lot n°2 (parcelles n°120 et 122) de la ZI Krafft à ERSTEIN, d'une surface d'environ 2.695 m², au prix de 20 € HT par m² (soit 53.900 € HT), augmenté de la TVA, au profit de la SASU LINCK de Monsieur LINCK, en vue de la poursuite de l'activité de la société de M. LINCK sur ledit lot par tout moyen (crédit-bail, etc.) ;
- d'autoriser le Président à signer tous actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-086

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 18 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

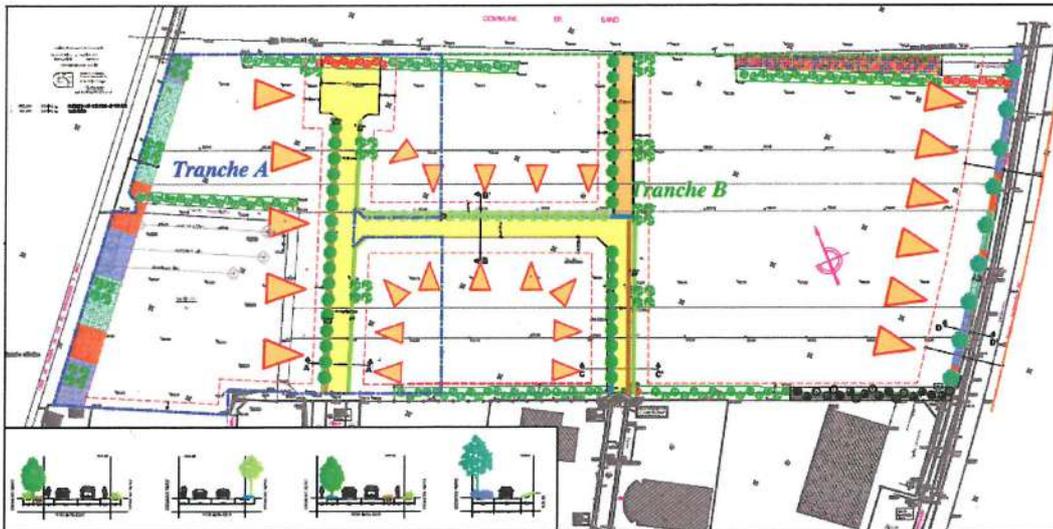
SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 11

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'Activités des Nations BENFELD - Tranche 3 - Modification permis d'aménager

M. Denis SCHULTZ, Vice-Président, rapporte qu'au regard des agencements induits par la création de la tranche 4 du Parc d'Activités des Nations et du giratoire sur la RD 1083, des modifications sont à apporter au dossier du permis d'aménager et de l'arrêté du Maire de Benfeld concernant la tranche 3 du Parc d'Activités des Nations. Ces modifications concernent : un changement de périmètre de la tranche 3, une nouvelle délimitation du domaine public, un traitement différent de l'espace public entre les tranches 3 et 4.



Cette modification nécessite l'accord de tous les colotis.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme et tout autre pièce nécessaire à l'instruction des dossiers d'autorisations relatifs au projet.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-086-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-087

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 18 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

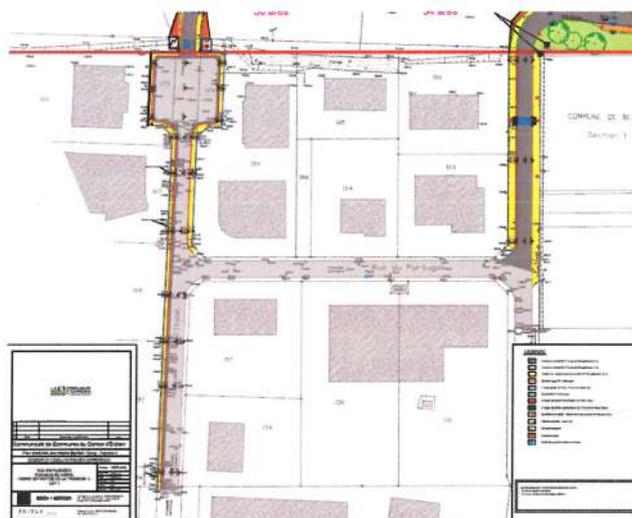
SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 12

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'Activités des Nations BENFELD - Tranche 3 - Validation de l'avant-projet et forfait rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre

M. Denis SCHULTZ,
Vice-Président, expose
qu'il y a lieu d'engager
la finalisation de
l'aménagement de la
tranche 3 du Parc
d'Activités des Nations
à BENFELD.



Montant de l'opération :

Travaux préliminaires + démolition	11.515 € HT
Déblais / Remblais	28.775 € HT
Bordures / Caniveaux	33.820 € HT
Revêtements (+mise à niveau)	81.370 € HT
Bouches d'égout – avaloirs	25.440 € HT
Divers	5.080 € HT
TOTAL	186.000 € HT

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191119-2019-087-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019

Forfait de rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre :

Eléments de mission	Total honoraires	Emch Berger
ACT	40%	7.792,08 €
EXE	10%	1.948,02 €
DET	30%	5.844,06 €
AOR	15%	2.922,03 €
OPC	5%	974,01 €
		19.480,20 €

+ PRO (devis complémentaire) = 3.900 € HT
Forfait de rémunération : 12,57%, soit 23.380,2
HT.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, des votes exprimés

- d'approuver les travaux de voirie définitive de la tranche 3 du Parc d'Activités des Nations sur le ban communal de Benfeld ;
- d'adopter l'avant projet relatif à cet aménagement ;
- de fixer la rémunération du maître d'œuvre de l'opération à 23.380,20 € HT (12,57%) ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant au marché de Maîtrise d'œuvre y relatif.

2 abstentions (Mme Francine FROMENT et M. Patrick THIRION)



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILDER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-088

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 18 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

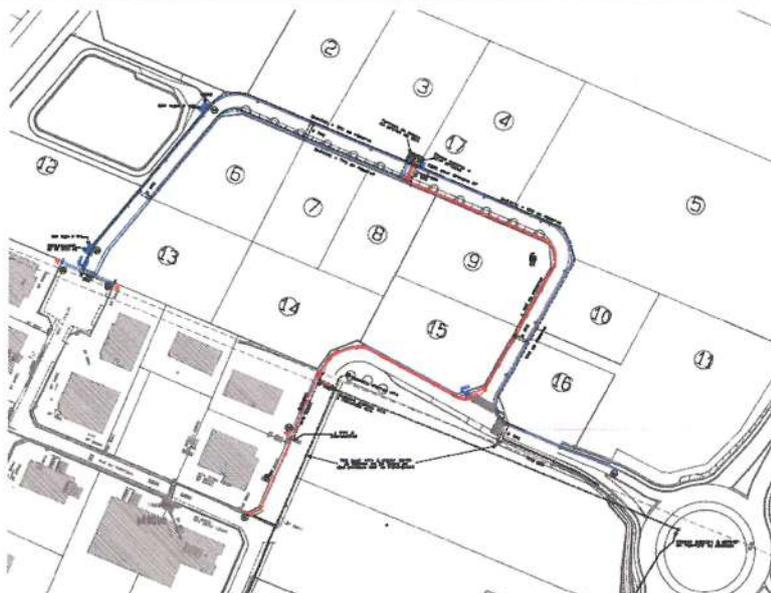
SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 13

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'Activités des Nations BENFELD-SAND - Tranche 4 - Convention avec Strasbourg Electricité Réseaux

M. Denis SCHULTZ,
Vice-Président,
indique que la
Convention concerne
la pose du réseau
électrique au sein de la
tranche 4 du Parc
d'Activités des Nations
à BENFELD-SAND.



Travaux d'extension :

- Réseaux HTA souterrain	28.195,53 € HT
- Poste de transformation	25.625,65 € HT
- Réseau BT souterrain	62.058,22 € HT

Travaux de branchement à charge du client (CCCE) :

- Réseau BT souterrain (coffret de branchement x 5)	962,42 € HT
--	-------------

TOTAL **116.841,82 € HT**

A la charge de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (60%)

70.105,09 € HT

A la charge de Strasbourg Electricité Réseaux (40%)

46.736,73 € HT

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-088-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019

Contenu de la convention :

- Objet, définition et caractéristique de la proposition de raccordement
A noter : un devis sera établi pour la partie branchement privé, pour les stations de pompage et pour l'armoire d'éclairage.
- Détail de la participation au coût du raccordement, conditions de paiement
A noter : la prestation de mise en service de chaque point de livraison est facturée en plus.
- Délai de réalisation
A noter : 11 semaines d'étude et d'instruction du dossier (à réception de la convention signée) + 10 semaines de travaux.
- Prestations à fournir par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein
A noter : mise à disposition de 2 terrains pour les supports HTA.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- **d'approuver le projet de convention technique et financière avec Strasbourg Electricité Réseaux pour le raccordement au réseau public de distribution de la 4ème tranche du Parc d'Activités des Nations Benfeld-Sand, sur la commune de SAND ;**
- **d'autoriser le Président à signer cette convention et tous documents et pièces nécessaires pour permettre la réalisation des présentes ;**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget annexe de la zone.**



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-089

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 18 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

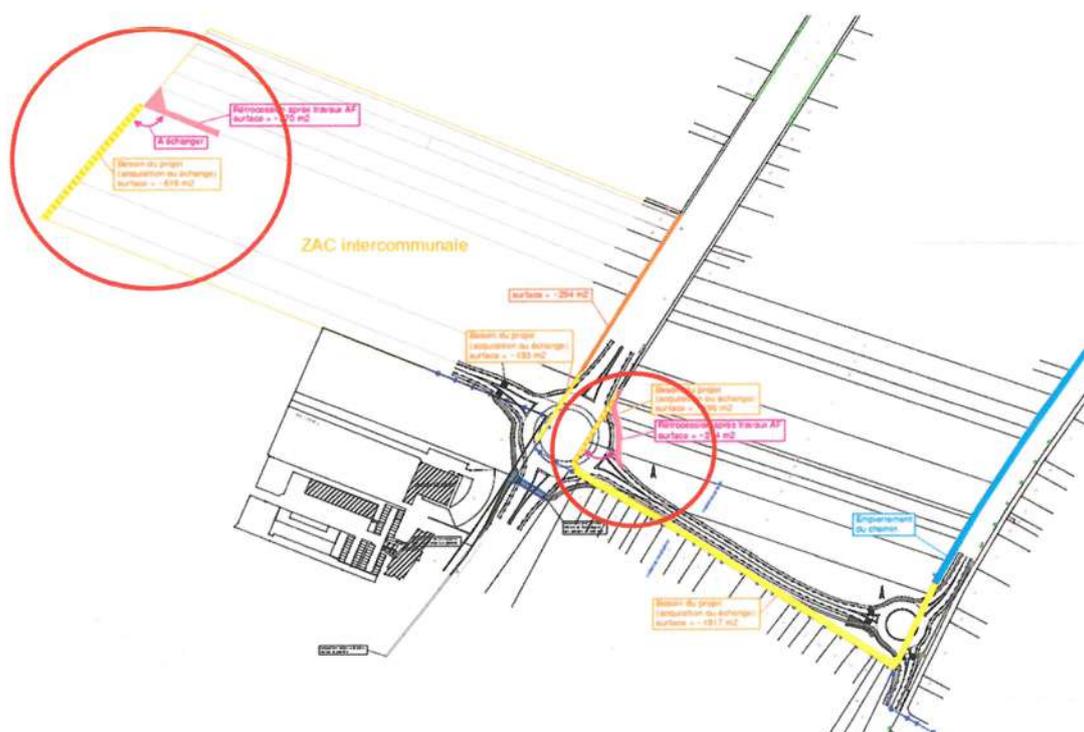
SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 14

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TRANSPORTS - Giratoire RD 1083 et Tranche 4 du Parc d'Activités des Nations Benfeld-Sand - Convention d'autorisation de travaux avec l'Association Foncière de Sand

M. Denis SCHULTZ, Vice-Président, expose qu'une partie des travaux d'aménagement du giratoire sur la RD 1083 et de la tranche 4 du Parc d'Activités des Nations Benfeld-Sand seront réalisés sur des chemins appartenant présentement à l'Association Foncière de Sand.



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-089-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- d'approuver la convention avec l'Association Foncière de Sand autorisant la Communauté de Communes du Canton d'Erstein à réaliser les travaux d'aménagement de la tranche 4 du Parc d'Activité des Nations Benfeld-Sand et du projet routier sur la RD1083 et RD829 en co-maîtrise d'ouvrage avec le CD67 sur les terrains : SAND – section 3 – parcelles n°136 et 207 ;
- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'Association Foncière de Sand.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-090

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 18 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 15

EMPLOI - Missions Locales - Rapports d'activités 2018

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des rapports d'activités 2018 des Missions Locales de Sélestat et de Strasbourg.



*Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER*

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-090-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-091

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 18 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

**SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 16

CULTURE – Médiathèque d'Erstein - Tarif d'utilisation de la salle d'animation

Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, expose que le bâtiment abritant la Médiathèque comporte une salle d'animation de 70 m² pouvant être exceptionnellement utilisée par des usagers extérieurs.

En 2018, elle était occupée par l'Ecole de musique municipale d'Erstein et par une association de danse. L'utilisation de la salle était gérée par la Ville d'Erstein moyennant un forfait de 210,20 € pour 6 mois correspondant aux frais de consommation d'eau, d'électricité, de gaz, de chauffage et des frais de personnel.

Pour l'année 2019/2020, l'Université Populaire a formé une demande pour 7 séances de cours sur une période de deux mois.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de valider un forfait de 70 € pour l'utilisation de la salle à l'Université populaire, à l'instar du tarif pratiqué pour l'association précédemment utilisatrice.



*Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER*

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-091-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-092

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 18 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 17

VIE ASSOCIATIVE – Subvention (MJC Gerstheim – Bibliothèque 2 500 €)

Comme chaque année, l'association Maison des Jeunes et de la Culture de Gerstheim a sollicité une subvention de fonctionnement de 2500 € afin de contribuer au fonctionnement de sa bibliothèque associative.

Entendu les explications données par Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, le Conseil Communautaire décide d'attribuer à l'association Maison des Jeunes et de la Culture de Gerstheim une subvention de 2 500€ au titre de l'aide au fonctionnement de la bibliothèque pour l'année 2019.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-092-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-093

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 18 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 18

DECHETS - Convention avec le SMICTOM d'Alsace Centrale fixant les modalités pratiques d'application et de perception de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Mme Martine HEYM, Vice-Présidente, rappelle que la Communauté de Communes procède au recouvrement des sommes facturées au titre de la redevance et s'engage à reverser les sommes perçues au SMICTOM, facturées sous forme de contribution à la Communauté de Communes. A cet effet, le SMICTOM émet plusieurs titres de recette selon le calendrier défini (60 % à 30 jours, 75 % à 60 jours et 100 % à 90 jours), pour chaque train de facturation (acompte, solde, régularisation, après-solde, ...).

Modification :

L'émission des différents titres de recette ne concernera dorénavant que les trains de facturation supérieurs à 7.000,00 euros. Pour les trains de facturation inférieurs à 7.000,00 euros, le SMICTOM n'émettra qu'un seul titre à 90 jours, pour la totalité du montant facturé.

Ajout :

FRAIS DE GESTION PAYFIP TITRE

Le SMICTOM prend en charge les frais générés par la mise en place du système PAYFIP TITRE et facturés par la DGFIP à la Communauté de Commune. Il s'agit principalement des frais relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ainsi que le coût de commissionnement carte bancaire. Ces frais sont remboursés à la collectivité sur la base des justificatifs présentés par la DGFIP.

En tout état de cause, le SMICTOM D'ALSACE CENTRALE ne prend en charge que les frais facturés au titre du paiement, par les usagers, de la REOM qu'il gère pour le compte de la Communauté de Communes.

La nouvelle convention est conclue pour une durée de trois années à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle se substitue aux conventions en cours.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver la nouvelle convention passée entre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et le SMICTOM D'ALSACE CENTRALE fixant les modalités pratiques d'application et de perception de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères par la Communauté de Communes et d'autoriser le Président à signer cette convention.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-093-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-094

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 18 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

**SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 19

ENERGIES - Convention avec l'ADEME et la Région Grand Est concernant le financement de l'Espace Info Energies

En l'absence excusée de Mme Marianne HORNY-GONIER, Vice-présidente, M. Éric KLETHI, Vice-Président, expose que la convention avec l'ADEME concernant le cofinancement par l'ADEME et la Région Grand Est de l'Espace Info Energie d'Erstein arrivera à son terme le 31/12/2019.

L'ADEME et la Région ont donné leur accord de principe concernant la poursuite du financement de l'Espace Info Energie d'Erstein pour l'année 2020. Son périmètre d'intervention actuel serait inchangé (CCCE + CC Pays Ste Odile).

Le coût prévisionnel de fonctionnement de l'Espace Info Energie pour l'année 2020 est de 42.000 € pour le poste et les frais attachés + 3.000 € pour les actions de communication.

Le plan financement de l'Espace Info Energie serait le suivant :

Poste et frais attachés

ADEME + Région	36.000 € / an	soit 85,7 %
	<i>(24.000 € ADEME + 12.000 € Région)</i>	
CCCE	3.000 € / an	soit 7,15 %
Ville d'Erstein	3.000 € / an	soit 7,15 %

Actions de communication

ADEME	3.000 € / an	soit 100 %.
-------	--------------	-------------

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- d'approuver la poursuite du portage par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein de l'Espace Info Energie à Erstein ;
- d'approuver le financement de l'Espace Info Energie à Erstein à hauteur de 3.000 € pour l'année 2020 ;
- d'approuver la convention à venir avec l'ADEME, identifiant la Région Grand Est et la Ville d'Erstein comme partenaires financiers, et d'autoriser le Président à signer cette convention.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-094-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-095

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 18 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

**SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 20

TRANSPORTS - Transport A la Demande - Avenant à la convention de délégation avec la Région Grand Est

M. Éric KLETHI, Vice-Président, rappelle que la compétence d'organisation du transport interurbain a été transférée du Département du Bas-Rhin à la Région Grand Est au 1^{er} janvier 2017 en vertu de la loi NOTRe.

La Région Grand Est avait renouvelé la convention de délégation d'organisation d'un transport à la demande conclue avec la CCCE à l'occasion de la fusion des 3 anciennes communautés de communes.

La convention signée par la Région et la CCCE le 6 novembre 2017 arrive à échéance le 31 décembre 2019. Afin d'assurer la continuité des services et dans l'attente de l'harmonisation des dispositifs régionaux en matière de transport, il est proposé de les prolonger de 1 an et 8 mois, soit jusqu'au 31 août 2021 maximum.

Modifications des modalités de fonctionnement du service à prendre en compte dans l'avenant :

- Jours et heures de fonctionnement : du lundi au samedi de 8h à 18h.
- Toutes les communes sont desservies (symétriquement pour les retours).
- Tarif : 3 €/pers/trajet (6 € aller-retour).
- Le service est réservé aux plus de 60 ans et au moins de 60 ans sous conditions (PMR, bénéficiaires des minimas sociaux, demandeurs d'emplois).
- Inscription obligatoire.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention fixant les relations entre la Région Grand Est et la CCCE ;
- d'autoriser le Président à signer cet avenant ;
- de solliciter la subvention auprès de la Région Grand Est selon les modalités définies dans la convention.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-0951-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-096

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 18 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

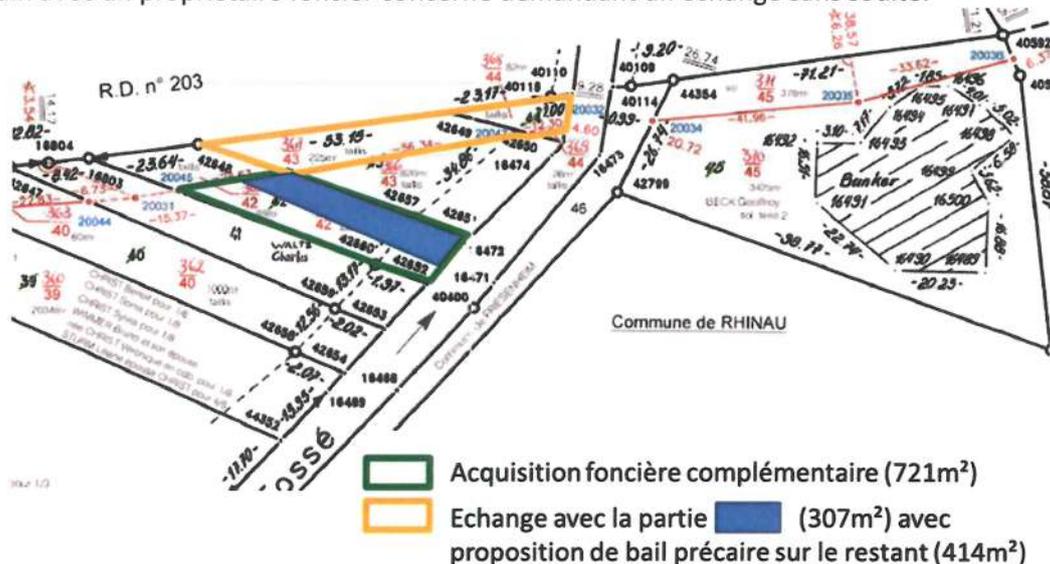
SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 21

TRANSPORTS - Aménagement cyclable FRIESENHEIM-RHINAU - Acquisition et échange de terrain (complément)

M. Éric KLETHI, Vice-Président, indique que dans le but de régler les questions d'acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'aménagement cyclable entre les communes de FRIESENHEIM et RHINAU, il est proposé de procéder à l'acquisition d'un terrain complémentaire afin de pouvoir procéder à un échange de terrain avec un propriétaire foncier concerné demandant un échange sans soulte.



Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- d'acquérir, dans le cadre de l'opération de création d'un aménagement cyclable entre les communes de FRIESENHEIM et RHINAU, le terrain complémentaire suivant aux prix de 250 € par are (soit 2,50 € par m²) : FRIESENHEIM – section 3 – parcelle n°364/2 (721m²) ;

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20191106-2019-096-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019

- de verser aux exploitants du terrain concerné les indemnités pour perte de revenu à hauteur de 52 € de l'are, les indemnités pour perte de fumure à hauteur de 5,91 € de l'are et l'indemnité de libération rapide des terrains à hauteur de 13 € de l'are, basées sur l'estimation de la Chambre d'Agriculture ;
- de procéder à l'échange sans soulte de la nouvelle parcelle (307m²) issue de la division de la parcelle FRIESENHEIM – section 3 – parcelle n°364/2 de 721m² avec Monsieur MEYER Charles, propriétaire des parcelles FRIESENHEIM – section 3 – parcelles n°367/43 (225m²) et n°368/44 (82m²) pour une surface totale de 307m² ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre les acquisitions et le versement des indemnités susvisées ;
- de prendre en charge l'intégralité des frais liés aux acquisitions foncières et échanges.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-097

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers titulaires absents : 18 dont

- conseillers suppléés : 3
- procurations : 12

SÉANCE DU
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 22

FINANCES – Décisions modificatives

En l'absence de M. Serge JUNG, le Président présente l'objet de la décision modificative proposée.

EN DEPENSE :

1) un réajustement des charges de personnel, pour un montant total de + 275 000 €

dont :

- Service Périscolaire + 225 000 € (augmentation des effectifs)
- Recrutement d'un Ingénieur + 50 000 €

A noter que ces charges de personnel supplémentaires de 275 000 € sont financées, à plus de 90 %, par les recettes supplémentaires suivantes :

- Facturations aux usagers + 105 387 €
 - Subventions de la CAF + 100 000 €
 - Refacturation à la Ville d'ERSTEIN + 50 000 €
- Total = + 255 387 €

2) le financement d'une 3ème représentation
du spectacle « Des Rêves dans le Sable » 2 000 €

EN RECETTE

3) la prise en compte de rôles supplémentaires,
à hauteur de 21 613 €

Après délibération, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter les décisions modificatives suivantes :

Service	JUSTIFICATION	DEPENSES			RECETTES		
		Chapitre /Article	Intitulé	Montant	Chapitre /Article	Intitulé	Montant
RH	<p style="text-align: right;">Montant</p> <p>Réajustement des charges de personnel :</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Service Périscolaire</i> 225 000</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Recrutement d'un Ingénieur (Ville d'Erstein)</i> 50 000</p>	012		275 000			
	Réajustement du montant refacturé à la Ville d'ERSTEIN				70845	Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres	50 000
PERI SCOLAIRE	Facturations aux usagers				7067	Redevances des services périscolaires	105 387
	Subventions de la CAF				7478	Subventions de la CAF	100 000
CULTURE	<p>Financement d'une 3ème représentation du spectacle "Des Rêves dans le Sablé"</p> <p>Avis favorable de la Commission Tourisme Culture Vie Associative et Partenariats - 12/09/19</p>	6042	Achats de prestations de services	2 000			
FINANCES	Rôles supplémentaires				7318	Autres impôts locaux	21 613
TOTAL DES DEPENSES							
				277 000		TOTAL DES RECETTES	277 000



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 18 novembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Accusé de réception en préfecture
 067-200067924-20191106-2019-097-DE
 Date de télétransmission : 19/11/2019
 Date de réception préfecture : 19/11/2019